

Fondation Savart

AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

Projet 2017



Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Introduction..... | 3 |
| Chapitre 1 - Histoire et évolution..... | 4 |
| 1 - Une histoire riche d'engagements et d'évolutions..... | 4 |
| La création des établissements | 4 |
| 2 - Aspects juridiques et réglementaires..... | 5 |
| Chapitre 2 - Missions et orientations | 7 |
| 1 - Force de proposition et d'innovation | 7 |
| 2 - Valeurs, éthique et qualité de l'accompagnement. | 8 |
| 3 - Participation active des usagers | 9 |
| Chapitre 3 - Offre de service et stratégies de mise en œuvre | 11 |
| 1 - Le handicap intellectuel et l'intégration..... | 11 |
| 2 - L'organisation territoriale et les établissements..... | 11 |
| 3 - Domaines de compétences identifiés | 12 |
| Chapitre 4 - Management..... | 14 |
| 1 - La gestion des projets et des équipes | 14 |
| 2 - Direction et encadrement..... | 15 |
| 3 - Communication interne et externe..... | 15 |
| Chapitre 5 - Démarche qualité..... | 17 |
| Chapitre 6 - Perspectives | 19 |
| Annexes | 21 |
| 1 - Méthode d'écriture du projet..... | 21 |
| 2 - Glossaire..... | 21 |

Introduction

La Fondation Savart place la personne en situation de handicap au centre de son action.

Pour le réaffirmer le conseil d'administration a décidé la réécriture du projet de la Fondation en s'appuyant sur ses valeurs et son éthique. Les membres du conseil d'administration ont voulu y associer les directeurs des établissements et services et le directeur général.

Ce texte est enrichi de la compétence et de la sensibilité de chacun des participants.

La personne en situation de handicap possède des talents et des capacités à développer pour l'aider à décider elle-même de sa vie personnelle, professionnelle, sociale.

Notre obligation est de mettre à sa disposition les moyens humains et techniques pour y parvenir.

Cela passe par des professionnels compétents et bienveillants avec des structures adaptées. C'est le sens de l'action de la Fondation Savart.

La Fondation Savart inscrit sa mission et son action dans une histoire qui a débuté il y a 150 ans ancrée sur son territoire. Cette mission se poursuit dans un environnement en constante évolution. Les autorités compétentes ont l'objectif du « zéro sans solution » donc d'apporter à chaque personne en situation de handicap une réponse spécifique à ses besoins.

Cet objectif est aussi celui de la Fondation Savart qui pour cela doit élargir le champ de ses compétences, demeurer une force de proposition et mettre en œuvre des solutions innovantes et de qualités au service des personnes en situation de handicap.

Saint-Michel, le 26 avril 2017.

Chapitre 1 - Histoire et évolution

1 - Une histoire riche d'engagements et d'évolutions

César Augustin Savart est né le 5 juin 1824 à Saint-Michel. Il était le 5^e enfant de Jean Baptiste Savart, bûcheron et charbonnier, et de Rosalie Picard. En octobre 1847, il part rejoindre son frère Jean-Baptiste à Paris. Les deux hommes s'associent en 1850 et deviennent fabricants de chaussures. Revenu à Saint-Michel, César construit de gigantesques ateliers et sa renommée devient vite européenne. A la suite de l'abandon du peignage des laines à la main, de nombreux Saint-Michellois traversent une crise de l'emploi. César SAVART ouvre une fabrique de chaussures à Saint-Michel et achète l'abbaye pour aménager des ateliers, où 1 000 ouvriers seront employés.

César Savart est un innovateur social. Il crée une société de prévoyance et, pour une faible cotisation, instaure une « caisse de sécurité sociale », qui garantit la gratuité des soins et des médicaments, délivre une allocation compensatrice des arrêts de travail, et vient au secours des veuves et orphelins. En 1867, César Savart emploie 4 000 ouvriers.

La prospérité de ses affaires l'encourage à développer ses actions sociales : distribution de souliers aux enfants, création en 1866, d'un orphelinat pour jeunes filles confié à la congrégation des sœurs de Saint Vincent de Paul. Cet orphelinat sera reconnu d'utilité publique en 1895 : l'histoire de ce qui deviendra la Fondation Savart a commencé.

En 1907, César Savart décède. 60 ans plus tard, en 1967, l'orphelinat ferme ses portes, les sœurs quittent l'établissement. C'est alors que l'orphelinat devient la Fondation Savart, « au service de l'enfance inadaptée », avec vocation à venir en aide aux enfants déficients mentaux, en lien avec l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés Mentaux du Nord de l'Aisne.

Le 25 mars 1975, la Fondation Savart est officialisée par un décret. Ce texte indique que « l'ensemble des biens sera placé au service des personnes en situation de handicaps ».

La création des établissements

En octobre 1967, à la fermeture de l'orphelinat, la Fondation crée l'Institut médico-pédagogique « le Parc aux oiseaux », à Saint-Michel, pour accueillir 32 enfants.

Depuis cette création, la Fondation a poursuivi son développement afin de répondre au mieux aux problématiques des personnes en situation de handicap intellectuel en Thiérache.

La Fondation gère à ce jour son siège et treize établissements et services médico-sociaux (ESMS), pour 560 places autorisées, de la petite enfance à la personne vieillissante. Elle emploie environ 250 professionnels.

Liste des établissements et services :

1. Siège social à Saint-Michel
2. SESSAD de Guise
3. SESSAD d'Hirson
4. IME de Guise
5. CAFS de Guise
6. IMPRO de La Neuville Bosmont
7. ESAT « la Persévérance » de Saint-Michel
8. ESAT « Le Garmouzet » à Le Nouvion en Thiérache
9. Foyer d'Hébergement de Saint-Michel
10. Service d'Accompagnement et de Soutien de Saint-Michel
11. FOA et CAJ de La Capelle
12. Foyer de Vie « Louis Hennebelle » de Saint-Michel
13. FAM « Jean Fossier » de Saint-Michel

La description détaillée de chacun d'eux peut être consultée sur le site internet de la Fondation, www.fondationsavart.fr.

2 - Aspects juridiques et réglementaires

- Le décret du 25 mars 1975, date de naissance juridique de la Fondation sous sa forme actuelle, stipule que « l'établissement dit orphelinat Savart fondé en 1895 devient Fondation Savart et a pour but de recevoir des handicapés des deux sexes. » Ce texte est signé par le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur, le Garde des Sceaux et la Ministre de la Santé.
A ce décret sont annexés les statuts de la Fondation SAVART.

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 garantit les droits des usagers et promeut l'innovation sociale et médico-sociale. Elle instaure des procédures de pilotage rigoureuses et transparentes en rénovant le lien entre la planification, la programmation, l'allocation des ressources, l'évaluation et la coordination.
- La loi du 11 février 2005 garantit « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
- Ce dernier texte donne la définition du handicap : « *Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »
- La Fondation Savart accueille principalement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Chapitre 2 - Missions et orientations

1 - Force de proposition et d'innovation.

Le respect du parcours de vie de la personne est au centre des préoccupations de la Fondation, et nous conforte à déplacer notre regard sur la notion même d'institution*. La désinstitutionnalisation consiste à proposer à chaque usager, selon ses besoins et ses capacités, la possibilité de se réaliser soit dans une « institution » avec l'aide et le soutien d'un hébergement, soit en bénéficiant des services d'une plateforme pluridisciplinaire lui permettant de vivre à domicile. Les grandes réformes modifiant le paysage médico-social nous invitent à poursuivre cette démarche d'innovation, en développant la coopération avec les acteurs concernés sur le territoire.

Le partenariat avec l'ensemble de ces acteurs permet donc de faire valoir le caractère innovant de notre action, en valorisant nos projets communs auprès des autorités. Cela suppose que nous rendions ces projets visibles et compréhensibles.

Des vecteurs de communication, reconnus comme référence dans le secteur médico-social et sensibles à l'innovation, valorisent les dispositifs innovants. La Fondation a participé à la création de ces dispositifs, et compte poursuivre cette démarche dans l'avenir. Cette participation favorise le sentiment de fierté et de reconnaissance des professionnels, dont la parole est prise en compte.

Etre innovant, cela suppose une relation à la prise de risque réfléchie. S'engager sur des terrains inconnus permet des espaces de respiration et de vitalité pour les professionnels, en entretenant la motivation au sein des équipes.

La Fondation est attentive aux mutations en cours et à venir dans le secteur médico-social en démontrant qu'elle est réactive face aux appels à projet. Elle montre ainsi son identité d'organisme gestionnaire force de proposition.

La Fondation répond à l'évolution des besoins des personnes accompagnées en apportant des réponses innovantes pouvant s'inspirer de réalisations et d'expérimentations existantes.

Pour illustrer ces actions innovantes, citons, parmi d'autres :

- La validation dans le dernier CPOM* avec le Conseil départemental de l'Aisne de la reconnaissance de l'appartement relais du Foyer d'hébergement de Saint-Michel. Cet appartement sert de test grandeur nature pour des essais de vie autonome.
- la recherche de solution pour travailler l'accompagnement de la parentalité via le projet de création d'un Service d'Accompagnement et d'Aide à la Parentalité.
- La recherche de solutions pour les personnes handicapées vieillissantes, en organisant un partenariat avec un EHPAD*, dans le but de créer une unité spécifique PHV* au sein de cet EHPAD.

2 - Valeurs, éthique et qualité de l'accompagnement.

La Fondation, composante du tissu associatif, se situe entre l'Etat et le citoyen. L'Etat n'est pas tout et ne peut pas tout. Il y a de la place pour des espaces de liberté et d'initiatives, des instances d'expression et d'action entre l'individu et l'Etat. Chaque action doit donner à voir ce sens dans lequel la Fondation est engagée.

Remplir cette mission essentielle suppose de participer aux débats qui traversent la société, de se situer comme interlocuteur dans les échanges, et d'y jouer le rôle d'interpellateur à partir du travail réalisé.

L'engagement de la Fondation s'appuie sur des valeurs pérennes : permanence et mouvement, expérience et expérimentation, mémoire et création.

Toute personne accompagnée, quelle que soit la raison qui la met en rapport avec l'un des établissements et services de la Fondation, doit être reçue en tenant compte de sa singularité. Cela se traduit dans les actions individuelles et/ou collectives.

L'accompagnement propose des points d'appui qui permettront à la personne d'être actrice dans sa vie sociale et citoyenne, dans une logique de solidarité.

La fonction d'accompagnement est une fonction d'étayage de la décision et d'aide au pilotage de sa propre vie.

Cela crée des exigences pour les professionnels de la Fondation vis-à-vis des personnes accompagnées :

- Entendre et comprendre les manières de faire de chacune,
- Accompagner avec le parti pris que les personnes ont des savoirs,
- Adopter une posture bienveillante,
- Prendre en compte l'environnement familial,
- Favoriser les capacités de représentation légale et institutionnelle de chacun,
- Prendre en compte et valoriser la citoyenneté.

3 - Participation active des usagers

Depuis sa création, la Fondation est attentive aux droits et à la participation des usagers.

En lien avec la loi 2002-02, l'ANESM* nous renvoie à **quatre registres essentiels** de la vie en société :

La citoyenneté

La Fondation poursuit son travail d'ouverture et d'inclusion sociale, visant à :

- participer à des actions repérées et spécifiques (investissements bénévoles comme aux Restos du cœur ou à la SPA*),
- accompagner les adultes à voter (élections officielles et Conseil de la vie sociale),
- préparer à une participation citoyenne à travers la représentation de ses pairs,
- favoriser au maximum les ouvertures sur l'extérieur : cinéma, concerts, match de foot, spectacles, séjours organisés par l'établissement, etc.

La capacité à prendre la parole, à débattre, à se confronter au collectif

La Fondation, par les projets d'établissements et de service, a mis en place diverses instances d'expression qui se réunissent de manière régulière et pérenne. Il s'agit de favoriser la parole, le débat, la confrontation au collectif pour les usagers, que ce soit en externe avec des tiers partenaires (Planning familial, prestataires, associations locales, collègue, etc.) ou en interne, avec le Conseil de la vie sociale, des commissions (cuisine, menu, bientraitance, vie sexuelle et affective), des groupes de parole, la rédaction de journaux d'établissement. Ces moments d'échanges aboutissent à un travail d'écriture

que l'on tend à rendre accessible pour tous, par exemple avec des photos ou des pictogrammes.

Le pouvoir de prendre des initiatives, d'agir et d'influer sur son propre environnement

La Fondation est très fortement sensibilisée à l'*empathie** que portent les professionnels à l'égard des usagers, vecteur de leur conscience professionnelle. La fondation propose des espaces permettant l'expression des souhaits des usagers à participer à la gestion de leurs parcours de vie (tableaux d'affichage qui leur sont dédiés), expression personnelle (annonces), inscriptions volontaires (projets de sortie, etc.).

Le pouvoir de revendiquer une qualité de service en tant qu' « usager client »

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ), les établissements de la fondation ont mis en place un outil d'évaluation de la satisfaction adapté au profil des usagers concernés : le questionnaire de satisfaction. La DACQ a également validé la révision et l'actualisation annuelle des projets d'établissements et de services de la Fondation afin de répondre à un niveau de qualité optimal. Dans le cadre de nos obligations, l'ANESM nous renvoie à la mise en place d'un projet individualisé qui se traduit au sein de la Fondation par le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), projet dont l'évaluation annuelle exprime, entre autres, l'opinion de l'utilisateur sur les réponses apportées au quotidien par les établissements. De même, l'évaluation externe réalisée en 2013 a permis le recueil du niveau de satisfaction des personnes accompagnées. Le rapport d'évaluation met en évidence une réelle qualité de l'accompagnement proposé par les établissements et services de la Fondation pour toutes les personnes accueillies.

Chapitre 3 - Offre de service et stratégies de mise en œuvre

1 - Le handicap intellectuel et l'intégration

La Fondation Savart a pour vocation d'accueillir, d'accompagner, d'aider des personnes, enfants, adolescents ou adultes, en situation de handicap, principalement intellectuel.

L'intégration est conçue comme un mode d'attachement* d'un individu à un groupe, au sein duquel il peut se développer.

Un groupe d'appartenance peut être constitué par la famille et/ou les aidants. Il est aussi constitué de tous les composants de la société : école, activités socio-culturelles ou sportives. Il peut être également une structure de la Fondation Savart.

La Fondation est au service de la personne, elle accompagne son développement et encourage son autonomie, au sein de ses institutions et au dehors.

L'intégration est une diversification du possible et des possibilités de chacun dans son environnement.

Les institutions et les services de la Fondation s'adaptent à la personne et à ses besoins.

La Fondation s'inscrit ainsi dans une dynamique d'inclusion et participe à l'évolution vers une société inclusive.

2 - L'organisation territoriale et les établissements

Les établissements et services de la Fondation Savart au service des personnes en situation de handicap sont situés dans l'Aisne, à Guise, Le Nouvion, La Capelle, Hirson, Saint-Michel et la Neuville-Bosmont.

Ce territoire recouvre à peu près la Thiérache, aux limites du département du Nord.

La Fondation a vocation à répondre aux besoins non encore couverts là où elle est implantée.

Les modifications des compétences territoriales nous amènent à considérer que la Fondation Savart doit rester attentive aux besoins, et participer au développement des structures, et aussi en dehors des limites de la Thiérache.

3 - Domaines de compétences identifiés

Forte de professionnels formés spécifiquement, la Fondation Savart apporte, de la petite enfance à la personne vieillissante, une réponse globale et cohérente. Elle organise un lien fort entre ses différents établissements et services. Les prestations s'appuient sur une gamme de compétences propres, fondées sur des approches professionnelles pertinentes, dans l'ensemble des domaines qui permettent d'apporter au public accompagné les réponses dont il a besoin.

Le public accueilli et accompagné présente une déficience intellectuelle et/ou psychique. Depuis quelques années s'ajoute l'autisme et d'autres formes de déficiences, notamment motrices.

C'est l'attachement à la personnalisation des projets qui conduit à rechercher et à proposer de nouvelles compétences. La nature de la Fondation est d'être au service de la personne. Les évolutions législatives ont permis de formaliser des pratiques déjà existantes. Les personnes accompagnées et les professionnels ont tous bénéficié de ces évolutions : les unes en entrant dans la personnalisation des projets et les autres en travaillant de manière plus participative.

Les **formations spécifiques** pour l'accompagnement, l'accueil, l'éducation, la rééducation, le soin, selon les établissements, sont les formations de base ; Les professionnels sont sensibilisés, formés et diplômés. Au-delà, la Fondation enrichit le cœur de métier de ses professionnels par une action volontariste qui permet de développer des compétences spécifiques : Snoezelen, éducateurs sportifs et partenariats autour du sport, prise en compte de l'autisme, etc. grâce à la formation tout au long de la vie professionnelle : formation continue, formations liées aux évolutions, aux nouveaux projets.

La qualité des services généraux, hôteliers, transports, services administratifs et de gestion est indispensable au déploiement et à la réussite des activités éducatives et d'accompagnement. Les formations de ces personnels et leur accompagnement permettent de les sensibiliser à la question du handicap.

Les compétences des professionnels permettent la **participation à différents dispositifs** (GADES*, Maison départementale des personnes handicapées, proximité avec les organismes de formation au travail social, etc.) et la mise en place de nombreux partenariats avec des structures et organismes publics et privés.

Au-delà de son cœur de métier, la Fondation Savart développe des **capacités stratégiques et de développement de projet.**

Chapitre 4 - Management

1 - La gestion des projets et des équipes

La finalité du management est :

- de proposer à chaque personne un Projet d'accompagnement personnalisé pour une vie de qualité,
- d'écouter la parole de l'utilisateur quels que soient ses moyens d'expression dans ses désirs et choix qui s'intègrent concrètement dans son lieu et son mode de vie,
- de veiller à la protection de la personne accompagnée en validant la nécessité d'un encadrement juridique et administratif.

Pour poursuivre ces buts, les professionnels de la Fondation Savart privilégient un mode de management « participatif » dont les caractéristiques sont :

- Développer la participation de chacun,
- Susciter les idées, les suggestions et en tenir compte,
- Elaborer les actions en commun,
- Impliquer les professionnels dans les prises de décisions,
- Ecouter, analyser et conseiller,
- Informer sur ce qui est négociable et non négociable.

La Fondation fait en sorte de conduire les projets, de mettre en place un mode de pilotage, une évaluation et une démarche construite de communication avec un management qui garantit la participation des acteurs.

Ce management vise à approfondir une culture de la bientraitance.

L'ANESM précise que la posture professionnelle doit favoriser la promotion de la bientraitance. Il s'agit d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. La bientraitance intègre le souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous et un refus sans concession de toute forme de violence.

2 - Direction et encadrement

Le directeur général anime le Comité de direction générale (CDG) qui rassemble l'ensemble des directeurs et cadres de direction du siège (lorsque nécessaire). Le CDG a pour mission la mise en œuvre des orientations politiques du Conseil d'administration de la Fondation Savart, le traitement de la gestion des ESMS sous tous ses aspects et la cohérence des pratiques professionnelles dans l'ensemble de la Fondation.

La participation des directeurs au CDG concourt à la cohérence et à la pertinence de la mise en œuvre technique de la fonction de direction, en référence au projet de la Fondation.

La Fondation harmonise ainsi son fonctionnement tout en préservant la singularité de chaque établissement et service. En cela, le siège a un rôle d'expertise et d'appui pour consolider et améliorer ses fonctionnements.

Il y a donc articulation entre une ligne hiérarchique affirmée et une gestion de projet, soit par établissement, soit transversale.

En matière de ressources humaines, la Fondation veille au respect de la réglementation ainsi qu'à la sécurité juridique. Le siège est en ce sens un soutien technique pour les établissements et services.

3 - Communication interne et externe

La communication interne de la Fondation Savart repose sur l'ensemble des principes et des pratiques qui permettent les échanges de messages, d'idées et de valeurs entre ses acteurs : responsables, professionnels, usagers et leurs familles.

L'information véhicule, au sein de la Fondation, les idées visant à la valorisation de la personne. Elle utilise des supports et canaux de diffusion classiques comme notes de service, journaux internes, réunions (Conseils de la vie sociale, réunions de services, instances représentatives du personnel, etc.), mais aussi les échanges spontanés, entretenant une convivialité favorable à la participation et à l'implication de chacun.

C'est pour les usagers et leurs familles la possibilité d'exprimer leur volonté et leurs désirs.

La Fondation se préoccupe de la bonne compréhension des messages en utilisant des outils de langage adaptés aux destinataires.

Sur le plan externe, la communication de la Fondation a pour but essentiel :

- d'exprimer ses valeurs,
- de mettre en valeur les usagers.

Le site Internet de la fondation donne des d'informations sur la fondation et les établissements qu'elle gère.

Chapitre 5 - Démarche qualité

Aux termes du Code de l'action sociale et des familles (CASF), qui intègre les textes cités page 9, les établissements et services sont tenus de s'engager dans un cycle continu d'évaluations internes et externes. L'article L.313-1 du CASF prévoit que le renouvellement des autorisations d'exercice sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe.

Le législateur a ainsi lié la démarche d'évaluation au contenu d'une loi qui consacre l'importance de la place de l'utilisateur et instaure la notion de **qualité** comme exigence de l'action sociale.

En s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, puis sur les préconisations de la première évaluation externe menée en 2013, la Fondation Savart a structuré une démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) volontariste, parce que non obligatoire, et permanente.

Trois instances se partagent la mise en œuvre de la DACQ : le Comité de pilotage (COPIL) Fondation, le COPIL Etablissement et le COPIL élargi.

- Le **COPIL Fondation**, constitué du directeur général et des directeurs d'établissements, a pour finalité de favoriser et de pérenniser la DACQ. Cette instance se réunit trois fois par an pour valider les plans d'actions et organiser le suivi. Au regard du déroulement de la DACQ, le COPIL Fondation prend toutes les mesures nécessaires pour soutenir cette démarche (formations, réunions exceptionnelles, interventions dans un établissement ou service, etc.). Il fixe le calendrier des évaluations internes, des PACQ* et planifie l'évaluation externe.
- Le **COPIL Etablissement** est constitué du directeur d'établissement, du chef de service et des référents qualité. Il est garant de la DACQ pour l'établissement. Il se réunit au minimum quatre fois par an et actualise les plans d'action. Il coordonne le PACQ et organise l'évaluation interne. Il constitue les groupes de travail nécessaires et établit les plannings de réalisation. Il rend compte du suivi des plans d'actions au COPIL Fondation et alerte en cas de dysfonctionnement.
- Le **COPIL élargi** regroupe les membres du COPIL Fondation et de l'ensemble des COPIL Etablissement. Il se réunit à l'initiative du COPIL Fondation. Cette

instance permet de faire un point transversal sur la DACQ et de favoriser les échanges entre les différents intervenants, participant ainsi à la création d'une culture commune de la qualité.

La Démarche d'amélioration continue de la qualité est constituée de trois grandes étapes : le plan d'amélioration continue de la qualité et les évaluations internes et externes. Dès 2008, en s'appuyant dorénavant sur la logique du cercle vertueux de Deming*, la Fondation a élaboré un scénario stabilisé où deux cycles d'évaluations internes préparent une évaluation externe. L'ensemble du personnel est impliqué dans cette démarche.

Chapitre 6 - Perspectives

La Fondation Savart a une vision dynamique de ses actions, du monde médico-social et de son environnement.

Au sein de la Fondation, nous devons en permanence être attentifs aux personnes accompagnées. Il faut donc évaluer leurs besoins en fonction de l'évolution de leur handicap, de leur âge, de leur milieu familial et social et de leur projet de vie. Cette évolution peut amener à plus d'autonomie ou à plus de dépendance, elle peut entraîner un changement d'orientation.

Il nous faut anticiper et déterminer les besoins que cela entraîne en terme d'accompagnement avec des structures adaptées.

Les politiques de santé publique évoluent rapidement depuis quelques années. Les autorités nous demandent d'être innovants, d'étudier des appels à projets, parfois inattendus, auxquels nous devons être prêts à répondre s'ils correspondent aux besoins des personnes handicapées, à nos valeurs et à nos compétences.

Les modes de tarification devraient eux aussi évoluer et nous devons nous en saisir au mieux des intérêts des usagers de la Fondation.

Tout cela nous amène à développer des sujets de réflexion et d'action, notamment :

- Comment accompagner des personnes handicapées vieillissantes : à domicile, en famille d'accueil, en accueil de jour, en secteur dédié au sein d'établissements pour personnes âgées ?
- Comment accompagner la parentalité des personnes déficientes ?
- Quelles solutions d'accueil et d'accompagnement apporter aux personnes en situation de handicap psychique pour lesquelles on observe des besoins identifiés et non satisfaits sur notre territoire et à proximité ?
- Quelles solutions d'accompagnement envisager pour les personnes handicapées à domicile qui ont besoin de soins ?
- Comment aborder l'évolution des nouveaux modes de tarification ?
- Comment s'organiser pour réagir aux appels à projets (choix de la réponse à apporter et construction du dossier) ?

- Comment organiser la réflexion sur des sujets tels que désinstitutionalisation, parcours et réseaux, handicap et parentalité, handicap et sexualité, éthique, etc., en favorisant l'expression de toutes les parties prenantes de la Fondation (usagers, familles, professionnels, cadres, administrateurs, partenaires) ?

Ce projet montre bien la volonté de la Fondation Savart et de ses acteurs de faire évoluer et progresser ses actions auprès des personnes en situation de handicap.

Annexes

1 - Méthode d'écriture du projet

Le processus d'écriture du projet de la Fondation Savart a rassemblé l'ensemble des administrateurs, le directeur général et les directeurs pendant un cycle de travail d'un peu plus d'un an, du 5 novembre 2015 au 9 février 2017.

Pendant ces 15 mois, après une définition collective des thèmes et de la structure du projet (3 décembre 2015), trois sous-groupes composés à parité d'administrateurs et de directeurs se sont réunis, chacun ayant la mission d'explorer certains thèmes précis. Des journées de mise en commun et de covalidation ont rythmé cette démarche, les 22 juin 2016 et 9 février 2017.

Le document a été élaboré par :

| Administrateurs | Directeur Général | Directeurs |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------|
| Président : Bernard Claeys | Damien Contesse | Eric Denicourt |
| Vice-Président : Philippe Fauchille | | James Dunel |
| Secrétaire : Paul Véron | | Daniel Jankowiak |
| Trésorière : Chantal Bride | | David Malherbe |
| Administrateur : Michel Bidault | | Hubert Manguin |
| Virginie Fossy | | Michel Pircher |

Le processus était accompagné par Denis Lantoine et Didier Lesaffre, pour le Cabinet Denis Lantoine.

2 - Glossaire

| | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANESM | Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| ARS | Agence régionale de la santé |
| Attachement | Un jeune enfant a besoin, pour connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au |

| | |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et continue. L'attachement, selon le psychiatre et psychanalyste J. Bowlby, est primordial pour l'évolution psychologique de l'enfant. |
| CASF | Code de l'action sociale et des familles |
| CDG | Comité de direction générale |
| Cercle ou roue de Deming | Décrit le processus continu de la qualité : planifier, développer (mettre en œuvre), contrôler, ajuster... et recommencer. |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CPOM | Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens |
| DACQ | Démarche d'amélioration continue de la qualité |
| EHPAD | Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| Empathie | « <i>Percevoir de manière empathique, c'est percevoir le monde subjectif d'autrui comme si on était cette personne, sans toutefois jamais perdre de vue qu'il s'agit d'une situation analogue, « comme si ».</i> Carl R. Rogers. Psychothérapie et relations humaines. (1962) |
| ESMS | Etablissements et services médico-sociaux. Ils sont définis et mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et soumis à un certain nombre d'obligation repris par ce même code. |
| GADES | Groupement axonais des directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| Institution | Etablissement ou service médico-social. Voir ESMS. |
| PACQ | Plan d'amélioration continue de la qualité |
| PAP | Projet d'accompagnement personnalisé |
| PHV | Personne handicapée vieillissante |
| SAAP | Service d'Accompagnement et d'Aide à la Parentalité |
| SPA | Société protectrice des animaux |

